



## Possibilite de recuperer la maison de mon pere

Par **Rabb antoine**, le 12/11/2017 à 09:24

bonjour,

Après rapport des donations faites à mon frère il s'avère que ma part correspond au montant de la maison de mon père qui reste à ce jour dans la succession ainsi que quelques argents liquides.

Puis-je avoirs cette maison sachant que mon frère a été bénéficiaire d'un testament qui lui donnait la totalité de l'héritage. Pour une raison sentimentale je souhaite garder la maison plutôt que le paiement d'une soulte. Puis je l'envisager. merci

Par **youris**, le 12/11/2017 à 12:29

bonjour,

c'est possible, si le ou les autres héritiers sont d'accord, vous devez informer le notaire de votre accord sur le partage.

salutations